

SECTION DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

La Section des Chemins de fer, Postes et Télégraphes s'occupa exclusivement de la séparation éventuelle du Ministère des Chemins de fer et de la flamandisation des services.

Elle réclama notamment la création de timbres propres à la Flandre. (Voir séance du 2 mars 1918.) Mais elle ne put obtenir que l'Allemagne, dans ses rapports avec l'Administration des postes, se serve de la langue flamande.

Enfin cette Section demanda des sanctions contre des fonctionnaires belges et notamment proposa des peines de prison pour une série de hauts fonctionnaires. (Voir séance du 2 mai 1918.)

SOUS-SECTION DES POSTES

Séance du 9 février 1918.

La Commission proposera à l'autorité allemande la flamandisation des timbres.

Séance du 2 mars 1918.

On propose des timbres différents pour la Flandre et pour la Wallonie.

Il faut faire disparaître les inscriptions françaises de tous les imprimés des postes, pour autant que cela soit possible en vertu des traités internationaux.

Le président de la Commission des Postes estime que tous avis, même à Bruxelles, ne devraient être adressés qu'en allemand et en flamand. Pourtant, dit-il, il ne sera pas possible, pour des raisons techniques, d'enlever les inscriptions françaises des bornes-postes.

Séance du 23 mars 1918.

A cette séance, il est encore confirmé qu'aucune traduction française ne peut être jointe au texte flamand des avis envoyés à Bruxelles.

Documents pour servir à l'Histoire de la Guerre en Belgique

LES ARCHIVES
DU
CONSEIL DE FLANDRE
(RAAD VAN VLAANDEREN)

PUBLIÉES PAR LA
LIGUE NATIONALE POUR L'UNITÉ BELGE



BRUXELLES
ANC. ÉTABL. D'IMPR. TH. DEWARICHET
RUE DU BOIS-SAUVAGE, 16